

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2025 - 1935 - 1976 B 00008 - 305 082 166 - BEAULIEU
FINANCE FRANCE

15 JUL. 2025 1935 2050-SD 2025

36000 CHATEAUROUX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
REÇU LE

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : BEROLIEU FINANCE FRANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2Adresse de l'entreprise : 36000 CHATEAUROUX ALLEE DU GLOX JACQUET 36000 CHATEAUROUX Durée de l'exercice précédent * 1 2Numéro SIRET* 3 0 5 0 8 2 1 6 6 0 0 0 1 1Néant *

				Exercice N clos le,								
				3	1	1	2	2	0	2	4	
				Brut		Amortissements, provisions		Net				
				1		2		3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA										
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC						
		Frais de développement *	CX			CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			AG						
		Fonds commercial (1)	AH			AJ						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			AO						
		Constructions	AP			AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT			AU						
		Immobilisations en cours	AV			AW						
		Avances et acomptes	AX			AY						
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT					
			Autres participations	CU	235 822 993		CV	57 366 837				178 456 155
	Créances rattachées à des participations		BB			BC						
	Autres titres immobilisés		BD			BE						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Prêts	BF			BG						
		Autres immobilisations financières *	BH			BI						
		TOTAL (II)	BJ	235 822 993		BK	57 366 837				178 456 155	
		Matières premières, approvisionnements	BL			BM						
En cours de production de biens		BN			BO							
CRÉANCES	DIVERS	En cours de production de services	BP			BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS						
		Marchandises	BT			BU						
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX			BY							
Autres créances (3)	BZ	103 887		CA					103 887			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC								
Comptes de régularisation	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	42 000 000		CE				42 000 000		
		Disponibilités	CF	1 835 243		CG				1 835 243		
		Charges constatées d'avance (3) *	CH			CI						
		TOTAL (III)	CJ	43 939 130		CK					43 939 130	
Comptes de régularisation	DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN									
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	279 762 122		IA	57 366 837				222 395 285	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR					
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :						

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 151 132 500))	DA		151 132 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		2 602 503	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		15 113 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		689 702	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		52 046 442	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		221 584 397	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		9 840	
	Dettes fiscales et sociales	DY		800 780	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		268	
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC		810 888	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		222 395 285	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		232	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		810 888		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise BEAULIEU FINANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ						
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	886 163					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	53 040 200					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	993 758					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	52 046 442					
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO				
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY				
		Dont produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	- Crédit - bail mobilier *		HP				
		- Crédit - bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation affrétées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	49 878 679			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	1 095 249			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD				
	(9)	Dont transferts de charges		A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4					
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6	obligatoires	A9	A7	A8
			dont cotisations facultatives Madelin					
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N					
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N					
			Charges antérieures	Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD		KE		KF		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]				KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]				KM	KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]				KP	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]				KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	KW	KX		
		Matériel de transport *						KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes						LK	LL	LM			
	TOTAL III						LN	LO	LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G	8M	8T			
	Autres participations						8U	225 016 161	8V	8W	10 806 832	
	Autres titres immobilisés						IP		IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU	IV		
	TOTAL IV						LQ	225 016 161	LR	LS	10 806 832	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	225 016 161	ØH	ØJ	10 806 832		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	LV	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS	MG	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU	MM	MN		MO		
		Matériel de transport				IV	MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*				IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes						NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III						IY	NG	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations						IØ	ØX	ØY	235 822 993	ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E	2F		2G	
	TOTAL IV						I3	NJ	NK	235 822 993	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	ØK	ØL	235 822 993	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2025

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: BEAULIEU FINANCE FRANCE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2] - col.5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	BEAULIEU FINANCE FRANCE	Néant <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-------------------------	--------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général des crédits (NP + NQ + NR)	NW	Total général des crédits (NS + NT + NU)		NY	Total général des débits (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles	6E	6F	6G	6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	57 366 837	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	59 431 621	TY	TZ	2 064 784	UA	57 366 837
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	59 431 621	UB	UC	2 064 784	UD	57 366 837
	- d'exploitation		UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH	2 064 784		
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		BEAULIEU FINANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	103 808		103 808		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	79		79		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	103 887	VU	103 887	VV
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 840	9 840			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	800 780	800 780			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	268	268			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	810 888	VZ	810 888		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31.12.2024		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	52 046 442	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	1 753 794	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	à long terme	- imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme		WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	53 800 236	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	2 064 784	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales*	Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	498 787	XA	49 379 892	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Avantages sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles 44 actions	L2	Anciennes entreprises innovantes (art.44 articles A)		L5	XF	
		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 territoires)		PA	PA	
	ZFU-TE (art.44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	52 312 307
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 487 929		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 487 929	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>BEAULTIEU FINANCE FRANCE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
REPRISE PROVISION SUR TITRES BERRY TUFT	8X		8Y	2 064 784
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :				2 064 784
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 552 641		Dividendes	ZE	41 000 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	447 359		Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	41 000 000		Report à nouveau	ZG							
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	41 000 000						
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ						
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	20 186					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	501					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	20 687					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS					9Z	10 920					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	10 920					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK					%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	3 483 076	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	7 116 778	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3050821660011						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑭						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑮		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE Néant *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>BEAULIEU FINANCE FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel : *	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A ou 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	
Période de référence	GY du	GZ au
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 30508216600011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BEAULIEU FINANCE FRANCE

ADRESSE (voie) ALLEE DU CLOS JACQUET

CODE POSTAL 36000 VILLE CHATEAUROUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30226500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	30226500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SDE Dénomination BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP NV
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100, Nb de parts ou actions 30226500
 Adresse : N° 16 Voie Kalkhoevestraat 16 Box 0.1
 Code Postal B-8790 Commune WAREGEM - BELGIQUE Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DE CLERCK Prénom(s) JAN
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions 7
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 3 Voie Windenvang
 Code Postal B-8300 Commune KNOKKE HEIST - BELGIQUE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 3 0 5 0 8 2 1 6 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BEAULIEU FINANCE FRANCE

ADRESSE (voie) ALLEE DU CLOS JACQUET

CODE POSTAL 36000 VILLE CHATEAUROUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Table with 10 rows for subsidiaries. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
BEAULIEU FINANCE FRANCE 0 ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAURoux FRANCE		0 ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAURoux	
SIRET 30508216600011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01011995

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS BEAULIEU FINANCE FRANCE SIRET : 30508216600011
ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAURoux

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'entreprises Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 487 929	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	11 432

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input checked="" type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
OUT	SAP
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 08042025 Lieu : Châteauroux
	Qualité :
	Nom du signataire : SDE TANT HEIDI

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e							
				f							
				g							
				h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j							
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées :							
	1	2	3	4	5	6	7	8			
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
								Indemnités forfaitaires		Remboursements	
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012024

ET CLOS LE

31122024

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée BEAULI

0 ALLEE DU CLOS JACQUET

36000 CHATEAUROUX

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 08042025

Signature,

Nom et qualité du signataire

BEAULIEU FINANCE FRANCE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 151.132.500 Euros
ZI N.2 – Allée du Clos Jacquet – 36000 Châteauroux
305 082 166 R.C.S. CHATEAUROUX

TEXTE DES DECISIONS PRESENTEES A L'ASSOCIE UNIQUE RELATIVES A L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du président et des rapports du commissaire aux comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du président, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés, dégageant un bénéfice de 52.046.442 Euros, ainsi que les conventions libres dont la liste est annexée auxdits comptes.

L'associé unique approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, au président et au commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat positif s'élevant à 52.046.442 Euros ainsi qu'il suit:

- Réserve légale0,00 Euros
- Dividendes46.500.000,00 Euros
- Autres réserves5.546.442,20 Euros

Le compte « réserve légale » s'élève à 15.113.250,00 Euros et le compte « autres réserves » à 689.702,07 Euros.

Le Président a confirmé la distribution d'un acompte sur dividendes pour un montant de 46.500.000 Euros, payé le 17 mars 2025. En raison du versement de cet acompte sur dividende, il ne reste plus de solde à payer.

Après cette affectation du résultat, le compte réserve légale s'élèvera à 15.113.250,00 Euros, le compte autres réserves à 6.236.144,27 Euros et le compte report à nouveau à 0 Euros.

Nous constatons que les sommes distribuées au titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes:

Exercices	Distribution globale	Distribution bénéficiant de l'abattement	Distribution sans abattement
2021	83.000.000 Euros	NEANT	83.000.000 Euros
2022	285.000.000 Euros	NEANT	285.000.000 Euros
2023	41.000.000 Euros	NEANT	41.000.000 Euros

TROISIEME RESOLUTION

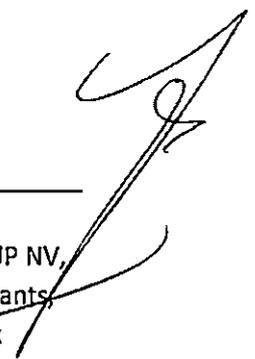
L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées et ratifiées.

QUATRIEME RESOLUTION – Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



Le président,
BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP NV,
représentée par ses co-représentants,
Francis De Clerck et Luc De Clerck



BEAULIEU FINANCE FRANCE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 151.132.500 Euros
ZI N.2 – Allée du Clos Jacquet – 36000 Châteauroux
305 082 166 R.C.S. CHATEAUROUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

La société Beaulieu International Group NV, président et associé unique de notre société, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2024, pour vous présenter les comptes et le bilan dudit exercice.

ETAT DE LA CONJONCTURE - ACTIVITE DE LA SOCIETE
COMPTES DE L'EXERCICE - AFFECTATION DES RESULTATS

Il a été réalisé, au cours de l'exercice écoulé, un chiffre d'affaires hors taxes de 0 Euros, alors que l'exercice précédent présentait un chiffre d'affaires négatif hors taxes de -1.432 Euros.

Après prise en considération, de produits d'exploitation d'un montant de 1.474 Euros et les charges d'exploitation formant un total de 31.607 Euros, il ressort un résultat d'exploitation négatif de -30.133 Euros, alors que le résultat d'exploitation réalisé au titre de l'exercice précédent était de -47.984 Euros.

Après prise en compte du résultat financier positif de 52.962.739 Euros, le résultat courant avant impôt se traduit par un bénéfice de 52.932.605 Euros contre un bénéfice de 40.786.659 Euros réalisé l'exercice précédent.

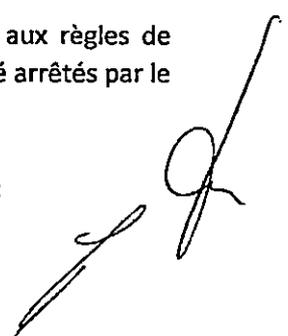
Après prise en compte des impôts sur les bénéfices présentant un solde de 886.163 Euros, l'exercice se solde par un bénéfice de 52.046.442 Euros (contre un bénéfice de 40.552.641 Euros réalisé au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2024, le total du bilan s'élevait à 222.395.285 Euros contre 212.038.916 Euros pour l'exercice précédent.

Les comptes sociaux définitifs au 31 décembre 2024, qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, ont été arrêtés par le président le 3 juin 2025 et figurent en annexe du présent rapport.

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif s'élevant à 52.046.442 Euros ainsi qu'il suit:

- Réserve légale.....0,00 Euros
- Dividendes 46.500.000,00 Euros
- Autres réserves 5.546.442,20 Euros



Le Président a confirmé la distribution d'un acompte sur dividendes pour un montant de 46.500.000 Euros, payé le 17 mars 2025. En raison du versement de cet acompte sur dividende, il ne reste plus de solde à payer.

Le dividende unitaire est donc de 1,54 Euros.

Après cette affectation du résultat, le compte réserve légale s'élèvera à 15.113.250,00 Euros, le compte autres réserves à 6.236.144,27 Euros et le compte report à nouveau à 0 Euros.

Nous constatons que les sommes distribuées au titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes:

Exercices	Distribution globale	Distribution bénéficiant de l'abattement	Distribution sans abattement
2021	83.000.000 Euros	NEANT	83.000.000 Euros
2022	285.000.000 Euros	NEANT	285.000.000 Euros
2023	41.000.000 Euros	NEANT	41.000.000 Euros

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ECOULE

DISTRIBUTION

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2024, la société a procédé à la distribution d'un dividende de 41.000.000,00 Euros.

IMMOBILISATIONS

En corrélation avec les résultats de Berry Tuft, la société a repris une partie de la dépréciation réalisée sur les titres de Berry Tuft à hauteur de 2.064.784 Euros.

PARTICIPATIONS

En date du 20 août 2024, la société a acheté 995 actions de la société Polychim SAS et 1 action de la société Polychim Industrie SA.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Dans la mesure où la société n'a pas de plan d'investissement à court ou moyen terme et eu égard au niveau des capitaux propres de la Société, le Président a confirmé la distribution d'un acompte sur dividendes des 46.500.000 Euros, payé le 17 mars 2025.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va continuer à se concentrer sur la gestion de ses participations et l'ensemble immobilier.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que la société Beaulieu International Group NV, société de droit belge, détient 100 % du capital depuis le 20 août 2024.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater, 39-4 et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des factures reçues non réglées et des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu se présente comme suit:

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)												
Les montants mentionnés sont présentés TTC												
	Article D. 441 1-1 ¹ : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 1-2 ² : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 JOURS (indicatif)	DE 1 A 30 JOURS	DE 31 A 60 JOURS	DE 61 A 90 JOURS	SUP A 90 JOURS	TOTAL	0 JOURS (indicatif)	DE 1 A 30 JOURS	DE 31 A 60 JOURS	DE 61 A 90 JOURS	SUP A 90 JOURS	TOTAL
(A) Transferts de retard de paiement												
NB FACTURES CONCERNEES	7	3	0	0			0	0	0	0		
MONTANT DES FACTURES CONCERNEES TTC	-4.993,70	-1.469,10	0,00	0,00		-6.567,80	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
% DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC	-10,6%	-7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	-20,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non corroborées												
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES 1)		0				0						0
MONTANT DES FACTURES EXCLUES 1)		0,00				0,00						0,00
(B) Délai de paiement de référence utilisé												
DELAI UTILISE (CONTRACTUELS / LEGAUX)		Délais légaux :						Délais légaux :				
		Délais contractuels :						Délais contractuels :				

1) Factures exclues : factures relatives à des dettes ou créances litigieuses

MONTANT TOTAL ACHATS TTC
MONTANT TOTAL CA TTC

20.681 Rubriques fiscales 2022 FS + FU + FV + TVA déductible sur 2024 CA3
0 Rubriques fiscales 2022 FL + TVA collectée sur 2024 CA3

CONVENTIONS LIBRES

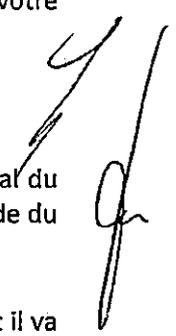
Les conventions libres conclues par la société qui figurent en annexe au présent rapport sont portées à votre connaissance.

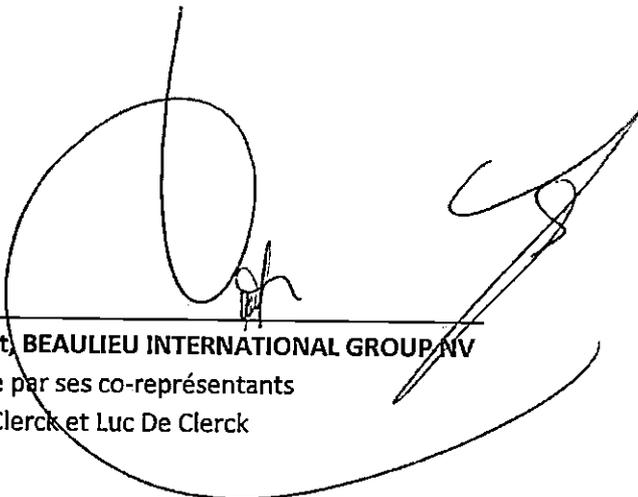
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 et suivants du Code du Commerce.

Au terme de ce rapport, nous vous invitons à adopter les résolutions qui vous sont proposées et dont il va vous être donné lecture.

Fait le 3 juin 2024,





Le président, BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP NV
représentée par ses co-représentants
Francis De Clerck et Luc De Clerck



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Beaulieu Finance France SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Beaulieu Finance France SAS

Zone Industrielle 2 Allée du Clos Jacquet 36000 CHATEAUROUX

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92068 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Barœul

Beaulieu Finance France SAS

Zone Industrielle 2 Allée du Clos Jacquet 36000 CHATEAUROUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société Beaulieu Finance France SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Beaulieu Finance France SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 4 juin 2025

KPMG SA

 Date :
2025.06.04
14:10:35 +02'00'

Emilien PRUM

Associé

Bilan Actif

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net(N) 31/12/2024	Net(N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations Incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations	235 822 993	57 366 837	178 456 155	165 584 539
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :	235 822 993	57 366 837	178 456 155	165 584 539
ACTIF IMMOBILISE	235 822 993	57 366 837	178 456 155	165 584 539
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	103 887		103 887	1 555 010
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	103 887		103 887	1 555 010
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	42 000 000		42 000 000	40 000 000
Disponibilités	1 835 243		1 835 243	4 899 366
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	43 835 243		43 835 243	44 899 366
ACTIF CIRCULANT	43 835 243		43 835 243	46 454 377
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	279 762 122	57 366 837	222 395 285	212 038 916

Bilan Passif

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou Individuel dont versé 151 132 500	151 132 500	151 132 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 602 503	2 602 503
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalenc		
Réserve légale	15 113 250	15 113 250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	689 702	1 137 061
Report à nouveau	0	
Résultat de l'exercice	52 046 442	40 552 641
TOTAL situation nette :	221 584 397	210 537 955
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	221 584 397	210 537 955
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		1 483 365
TOTAL dettes financières :		1 483 365
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 840	16 961
Dettes fiscales et sociales	800 780	192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	268	443
TOTAL dettes diverses :	810 888	17 596
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
DETTES	810 888	1 500 961
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	222 395 285	212 038 916

Compte de Resultat (Première Partie)

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				(1 432)
Production vendue de services				(1 432)
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			1 474	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 474	(1 432)
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			20 687	47 982
TOTAL charges externes :			20 687	47 982
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			10 920	(1 432)
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				2
CHARGES D'EXPLOITATION			31 607	46 552
RESULTAT D'EXPLOITATION			(30 133)	(47 984)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	Net(N) 31/12/2024	Net(N-1) 31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION	(80 133)	(47 984)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	49 878 679	39 360 766
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif Immobilisé	1 095 249	607 987
Autres intérêts et produits assimilés	14	
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 064 784	882 789
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	53 038 726	40 851 541
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	75 987	16 898
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	75 987	16 898
RESULTAT FINANCIER	52 962 739	40 834 643
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	52 932 605	40 786 659
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	886 163	234 018
TOTAL DES PRODUITS	53 040 200	40 850 109
TOTAL DES CHARGES	993 758	297 468
BÉNÉFICE OU PERTE	52 046 442	40 552 641

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société BEAULIEU FINANCE FRANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Devise : Euro

1. PRINCIPES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03.

L'application prospective au 1er janvier 2016 du règlement ANC ° 2015-06 n'a aucun impact sur les comptes annuels, la société n'ayant aucun fonds de commerce ni mali technique de (con)fusion

2. METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Pas de changement de méthode au cours de l'exercice

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

A leur coût d'acquisition, qui correspond au prix et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition

Ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue à la date de leur mise en fonction :

Constructions : entre 15 et 99 ans

Agencements et aménagements divers : entre 3 et 10 ans

Matériels et outillages industriels : entre 3 et 10 ans

Mobilier : entre 3 et 10 ans

Matériel de transport d'exploitation : entre 3 et 5 ans

5. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode : FIFO (premier entré, premier sorti).

Les provisions suivantes sont constatées au 31/12/2024 :

- Les titres BERRY TUFT sont dépréciés à hauteur de 57.367K€.

6. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

7. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Devisé : Euro

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AFIN DE DONNER UNE IMAGE FIDELLE**

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

INCIDENCE DE L'INTEGRATION FISCALE SUR LE RESULTAT ET SUR L'IS**INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE**

1) Résultat du groupe :	7.116.759 €
2) Résultat de Beaulieu Finance France pour la détermination du résultat de l'ensemble : 1.487.929 €	
3) Impôt sur les sociétés	1.812.724€

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

1) Résultat fiscal de Beaulieu Finance France :	3 483 076 €
2) Impôt société correspondant	874.325 €

DEFICITS REPORTABLES

Déficits reportables du groupe au 31 12 2024 : 0 €

LISTE DES SOCIETES PARTICIPANT A L'INTEGRATION FISCALE

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

Liste des sociétés participant à l'intégration fiscale

BEAULIEU FINANCE FRANCE	ZI 2 Allée du Clos Jacquet 36000 Châteauroux	Tête de groupe
BERRY TUFT	ZI 2 Allée du Clos Jacquet 36000 Châteauroux	Directe à 100 %
BIG FLOORCOVERINGS FRANCE	Rue d'Amsterdam ZI Petite Synthe 59640 DK	Directe à 99.84 %
POLYCHIM SAS	Route d'Artois ZIP Mardick 59279 Mardick	Directe à 100%
POLYCHIM INDUSTRIE SA	Route d'Artois ZIP Mardick 59279 Mardick	Indirecte à 100%

La société BEAULIEU FINANCE France SAS est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale en tant que société mère. A ce titre, les filiales de ce périmètre d'intégration fiscale comptabilisent et paient l'impôt sur les sociétés comme si elles étaient imposées séparément. L'impôt comptabilisé par BEAULIEU FINANCE France SAS correspond à l'impôt à payer au niveau groupe diminué des impôts déjà comptabilisés par les sociétés filles.

DISTRIBUTION

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2024, la société a procédé à la distribution d'un dividende de 41.000.000€.

IMMOBILISATIONS

En corrélation avec les résultats de Berry Tuft, la société a repris une partie de la dépréciation réalisés sur les titres de Berry Tuft à hauteur de 2.064.784€.

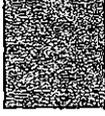
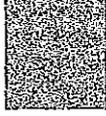
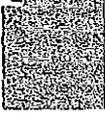
PARTICIPATIONS

En date du 20/08/2024, la société a acheté :
995 actions de la société Polychim SAS
1 action de la société Polychim Industrie

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

À la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Dans la mesure où la société n'a pas de plan d'investissement à court ou moyen terme et eu égard au niveau des capitaux propres de la Société, le Président a confirmé la distribution d'un acompte sur dividendes de 46.500.000 Euros payé le 17 mars 2025.



Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Immobilisations

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations Incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	225 016 161		10 806 832
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL Immobilisations financières :	225 016 161		10 806 832
TOTAL GÉNÉRAL	225 016 161		10 806 832

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations Incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			235 822 993	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières			235 822 993	
TOTAL GÉNÉRAL			235 822 993	

Amortissements

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL GÉNÉRAL				

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres Immobilisations Incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL Immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		
TOTAL GÉNÉRAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net de début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	59 431 621		2 064 784	57 366 837
PROVISIONS POUR DEREGCIATION	59 431 621		2 064 784	57 366 837

TOTAL GÉNÉRAL	59 431 621		2 064 784	57 366 837
----------------------	-------------------	--	------------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	103 808	103 808	
Débiteurs divers	79	79	
TOTAL de l'actif circulant :	103 887	103 887	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	103 887	103 887	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 840	9 840		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	800 780	800 780		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	268	268		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	810 888	810 888		

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Édition du 09/04/25

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	235 822 993		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	103 808		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement	42 000 000		
Disponibilités	1 835 243		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(720)		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	(268)		

Frais de Recherche Appliquée et de Développement

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

ÉLÉMENTS	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique - n'entrant pas dans le cadre de commande client - entreprises en fonction de clients potentiels Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique - état de collectivités de France - autres clients France - clients étrangers				
TOTAL I				

Autres dépenses de recherche développement : - cotisations parafiscales - subventions versées - acquisitions de résultats de recherche				
TOTAL II				

TOTAL GENERAL				
----------------------	--	--	--	--

DONT INSCRIT AU COMPTE 203 DU BILAN

DONT INSCRIT AU COMPTE 617 DU RÉSULTAT
--

Avances aux Dirigeants

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

Montant des avances	Conditions consenties		Montant des remboursements de l'exercice
	Durée (mois)	Taux (%)	

Produits à Recevoir

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<p>Immobilisations financières</p> <p>Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières</p> <p>Créances</p> <p>Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances</p> <p>Valeurs Mobilières de Placement</p> <p>Disponibilités</p>	<p>38 752</p>
TOTAL	38 752

Charges à Payer

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 272
Dettes fiscales et sociales	(79)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	4 193

Charges et Produits Constatés d'Avance

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du Capital Social

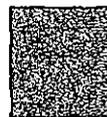
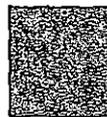
BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	30226500	5
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	30226500	5

Engagements financiers, autres informations



Crédit-Bail

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Édition du 09/04/25

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel ouillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail	
-----------------------------------	--

Engagements Financiers

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 09/04/25

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

BEAULIEU FINANCE FRANCE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 09/04/25

DENOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP	SA	227 000 000	Kalkhoevestraat 16 Box 0.1 8790 WAREGEM BELGIQUE

Liste des Filiales et Participations

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/2024 au

31/12/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS <small>chiffres en k.euro</small>	Capital	capitaux propres/autres quie capital	Quota-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la st ou non remboursés	Montant de cautions et avals donnés par la st	C.A. H.T. du dernier ex ercice	Résultats (bénéfice ou perte du exercice clos)	Dividendes encaissés par la st au cours de l'exercice	Observations
				BRUTE	NETTE						
Beny Tuft SAS ZI n°2 - Allée du Clos Jacquet 36000 Châteauroux	769	634	100,00%	65 344	7 977			2 652	128	0	
BIG Floorcoverings France SAS Rue d'Amsterdam 59640 Dunkerque	456	1 388	99,84%	1 865	1 865			6 894	823	899	
Polychim SAS Route d'Artois 59279 MARDYCK	15 250	109 008	100,00%	168 614	168 614			1 126	48 301	48 980	
Polychim Industrie Route d'Artois 59279 MARDYCK	53 375	19 777	0,01%	9	9			193 926	897	0	